

Par le comité des assurances de la FSSS-CSN



**Refonte du régime
d'assurance
collective FSSS-CSN (SSQ)**

1^{er} juillet 2021

Secteur public



La **référence** pour toute la documentation disponible sur la refonte du régime :

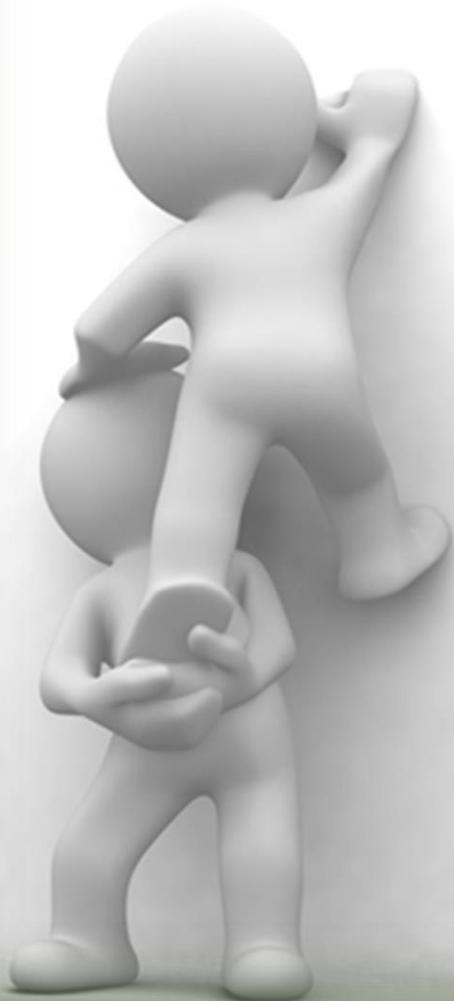
<https://ssq.ca/fr/groupes/fsss-public#>

[1 877 651-8080](tel:18776518080) (service à la clientèle SSQ)

OBJECTIFS

Notre mandat:

1. Réduire les coûts (*plusieurs n'ont plus la capacité de payer*)
2. Simplifier le régime
- 3- Rendre le régime plus équitable
- 4- Augmenter la satisfaction



OBJECTIFS



1. Réduire les coûts...

- ❖ Beaucoup de nos membres n'ont pas de grands besoins en matière de couvertures d'assurances.
- ❖ Plus de la moitié des membres consomment peu ou pas de médicaments du tout!
- ❖ Ils nous demandent de leur offrir une option qui prévoit la prime la moins dispendieuse possible!

La nouvelle protection

Santé 1

Santé 1

- ▶ Comme mentionné précédemment, les membres qui font ce choix en général cherchent une prime d'assurance la moins chère possible. Les changements apportés sont donc les suivants:
- ▶ Nouveau taux de remboursement global à 65 %.
- ▶ liste de médicaments **de la RAMQ**
- ▶ franchise de 5 \$ par médicament délivré
- ▶ **AJOUT!** transport et hébergement au Québec pour consulter un médecin spécialiste ou recevoir un traitement spécialisé

Économies annuelles Santé 1



Individuel: $-11,99 \$ / \text{paie} \times 26 = -311,74 \$ / \text{année}$

Mono: $-14,28 \$ / \text{paie} \times 26 = -371,28 \$ / \text{année}$

Fam.: $-26,17 \$ / \text{paie} \times 26 = -680,42 \$ / \text{année}$

**Période de
questions**



La nouvelle protection

Santé 2

Santé 2

- ▶ La majorité des gens qui optent pour ce choix le font pour avoir des couvertures plus généreuses répondant ainsi à de plus grands besoins.
- ▶ Ce groupe est composé de membres plus « mûrs » que les adhérents du choix Santé 1 (moyenne d'âge = + 4 ans)
- ▶ Ces membres nous disent la plupart du temps qu'ils considèrent que certaines couvertures ne sont pas assez généreuses ou que certaines sont manquantes...

Modifications

- ▶ Nouveau taux de remboursement à 75 %
- ▶ Ajout d'une franchise de 5 \$ par médicament délivré

- ▶ Toutes les couvertures actuelles demeurent, incluant la liste régulière de médicaments, les fournitures médicales, mais le remboursement passe à 75 %
- ▶ **AJOUT!** - Cure de désintoxication
75 % de remboursement ou 50 \$ de remboursement maximum par jour, 3 000 \$ de maximum à vie
- ▶ **AJOUT!** - Soins de santé psychologique
50 % par consultation maximum 1 000 \$ par année
(psychiatres, psychanalystes, psychologues, psychothérapeutes, psychoéducateurs, travailleurs sociaux ou conseillers en orientation)

Services professionnels

Ostéopathe / Chiropraticien

**Physiothérapeute &
thérapeute en réadaptation
physique**

Podiatre AJOUT!

Acuponcteur AJOUT!

**Amélioration du
remboursement à *75 % de la
facture (* frais usuels et raisonnables
normalement payés pour les services
dans la région)**

**Maximum de 500 \$ par année
civile pour l'ensemble de ces
services**

Services professionnels :

Les remboursements passent à 75 %* (*frais usuels et raisonnables, les 3 services dans cette diapositive sont exclus du « pool » annuel de 500 \$)

Ergothérapeute

**75 % de remboursement
Maximum de 20 visites par année civile**

Orthophoniste

**75 % de remboursement
Maximum de 20 visites par année civile**

Audiologiste

**75 % de remboursement
Maximum de 20 visites par année civile**

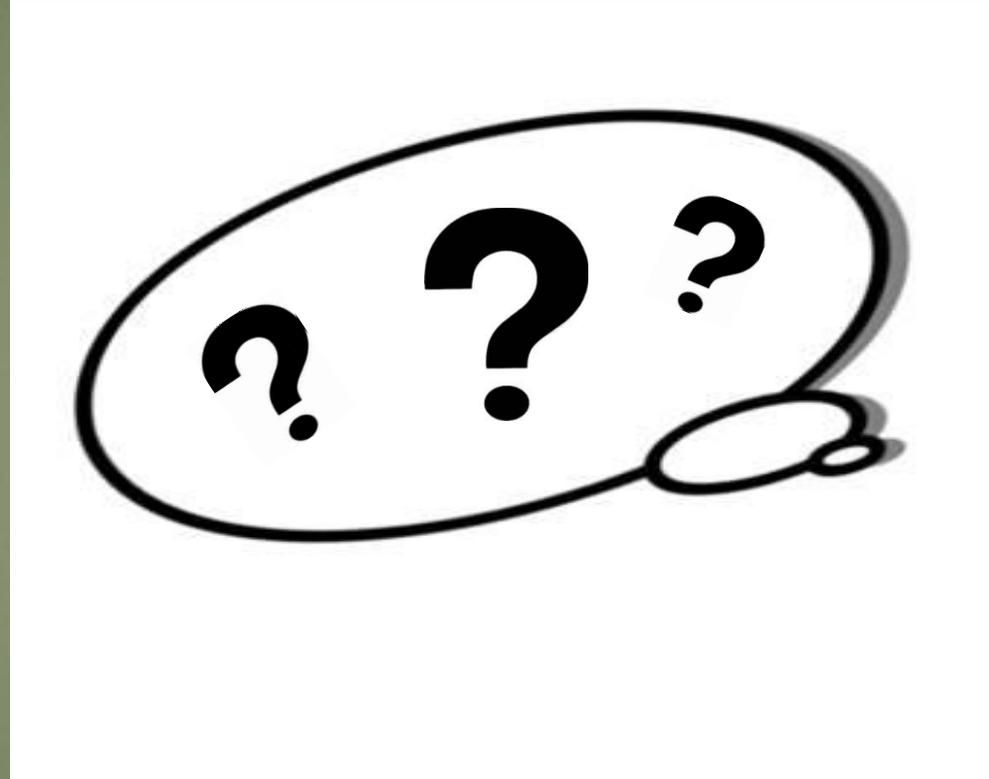
Économies annuelles Santé 2

Ind.: -2,53 \$ par paie X 26 = **-65,78 \$ par année**

Mono.: -3,21 \$ par paie X 26 = **-83,46 \$ par année**

Fam.: -5,68 \$ par paie X 26 = **-147,68 \$ par année**

**Période de
questions**



La nouvelle protection

Santé 3

Satisfaction

- ▶ La majorité des gens qui optent pour ce choix le font habituellement pour avoir une couverture complète, sans tracas!
- ▶ Les gens de ce groupe ont une plus grande consommation des produits et services couverts par le régime.
- ▶ Ce groupe est constitué des membres ayant la moyenne d'âge la plus élevée (48 ans)
- ▶ Ces adhérents nous disent de façon régulière qu'ils aimeraient avoir un régime plus généreux
- ▶ Ils nous mentionnent aussi que le régime ne couvre pas certaines garanties qu'ils jugent essentielles pour eux.
- ▶ Certains taux de remboursements n'ont pas été revus depuis 2009 (ex.: lunettes, serv.professionnels)

Santé 3 **Modifications**

- ▶ *Ajout!* d'une franchise de 5 \$ par médicament délivré
- ▶ Taux de remboursement « général » à 80 %
- ▶ *Ajout!* - Cure de désintoxication, 80 % ou 85 \$ de remboursement maximum par jour, 5 000 \$ de remboursement maximum à vie

- ▶ Amélioration - Soins de santé psychologique remboursés à 50 % à **1 500 \$** par année
- ▶ Toutes les fournitures et les produits médicaux prévus dans le régime Santé 3 actuel demeurent et seront remboursés à 80 % (incluant la liste régulière de médicaments)

Santé III Modifications(suites)

Services professionnels 80 %

Ostéopathe / Chiropraticien

Physiothérapeute & Thérapeute en réadaptation physique

Podiatre

Acuponcteur

Diététiste / Nutritionniste **AJOUT!**



Amélioration!

Remboursement à 80 % du montant de la « facture »

*** Maximum de 750 \$ par année civile pour l'ensemble des services

*Massothérapeute

*Kinésithérapeute

*Orthotérapeute

*Kinothérapeute **AJOUT!**

*Remboursement à 80%, max. 65 \$ par traitement

Inclus dans le regroupement de 750\$ par année civile

Services professionnels 80 %

(les 3 services dans cette diapositive sont exclus du « pool » annuel de 750 \$)

Ergothérapeute

**80 % de remboursement
Maximum de 20 visites par année civile**

Orthophoniste

**80 % de remboursement
Maximum de 20 visites par année civile**

Audiologiste

**80 % de remboursement
Maximum de 20 visites par année civile**

Soins de la vue

- Examen de la vue

80 % de remboursement maximum **80 \$** par 36 mois (ce montant n'est pas retranché du montant prévu pour les lunettes, lentilles, etc.)

- Lunettes / lentilles cornéennes

- Correction visuelle au laser

80 % de remboursement **400 \$** maximum par 36 mois

Coûts supplémentaires annuels

** N'oublions pas que pour ce plan, le principe de la satisfaction au meilleur coût à été privilégié!*

Ind.: +1,53 \$ par paie X 26 = 39,78 \$ par année

Mono.: +1,83 \$ par X 26 = 47,58 \$ par année

Fam.: +3,36 \$ par paie X 26 = 87,36 \$ par année

**Période de
questions**



Simplification du régime(suite)

- Nous revenons aux trois choix de couvertures pour l'assurance-santé (1-2-3) qui prévoient des choix identiques pour l'adhérent et ses P.A.C.

Santé I

Santé II

Santé III

Règles d'intégration!

Si vous êtes satisfait(e) des protections accordées en équivalences, **VOUS N'AVEZ RIEN À FAIRE.**

Si vous désirez modifier vos protections... Rien de plus simple:

- *Vous pouvez le faire vous même par le biais de votre « Espace client »*
- ou*
- *En remplissant le formulaire disponible chez votre employeur.*

(Si vous éprouvez des difficultés vous pouvez vous référer au service à la clientèle de SSQ)

De bonnes pratiques... Pour économiser!!! (Approvisionnement de 90 jours)

Pourquoi privilégier l'approvisionnement en médicaments d'ordonnance pour une période de 90 jours si votre condition médicale est stable? En achetant votre médication récurrente ou pour une maladie chronique pour trois mois, vous économiserez de deux façons :

- vous ne paierez qu'une seule franchise de 5 \$ au lieu de trois et...
- les frais d'honoraires du pharmacien risqueront d'être moins élevés en moyenne que si vous les achetez chaque mois.

La pharmacie en ligne... Une solution à envisager?



<https://www.picarddesjardins.com/>

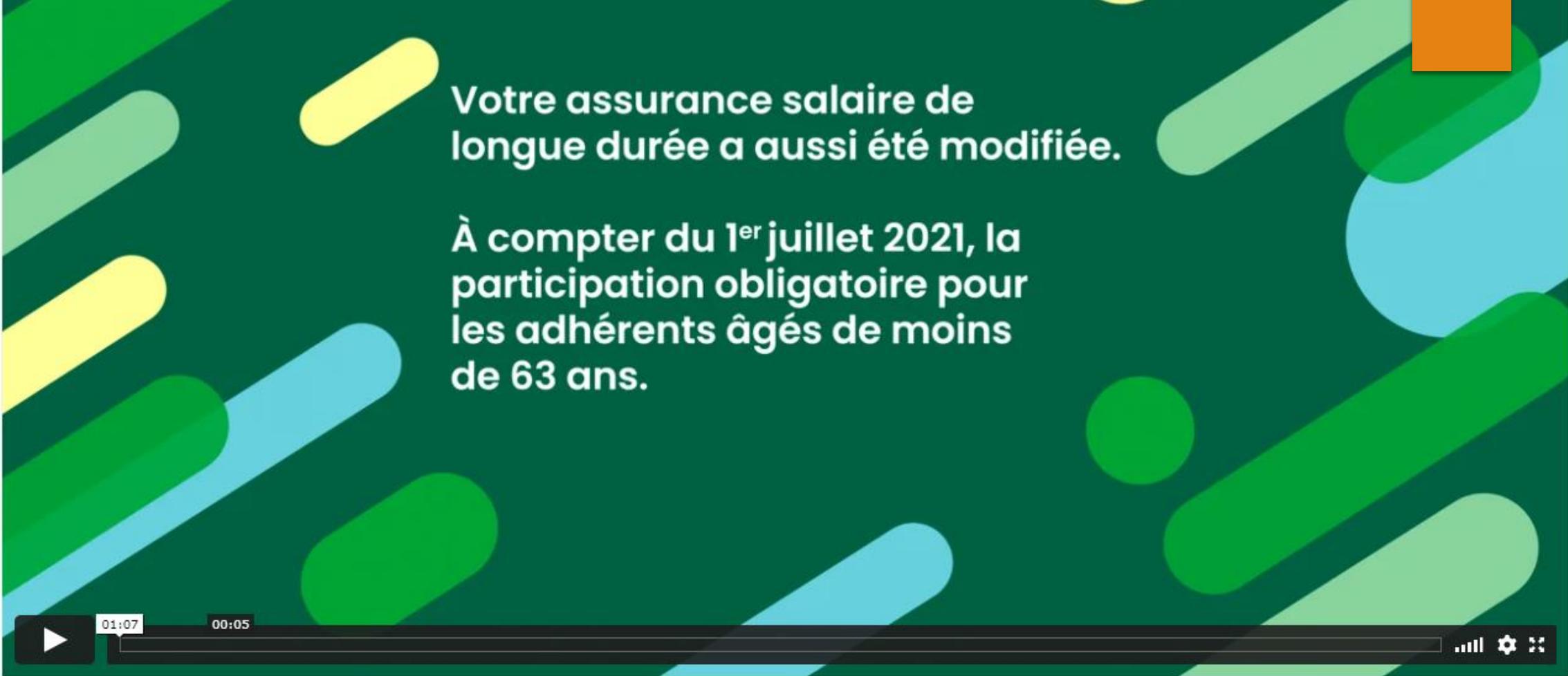
Assurance dentaire et vie (suite)

*Aucun changement!
Ni aux couvertures,
ni à la tarification pour
le 1^{er} juillet 2021*



**Assurance salaire
longue durée**

Secteur public



Votre assurance salaire de
longue durée a aussi été modifiée.

À compter du 1^{er} juillet 2021, la
participation obligatoire pour
les adhérents âgés de moins
de 63 ans.



01:07

00:05



**Capsule 2 - Secteur Public - Les modifications
apportées au régime d'assurance salaire de**

**Période de
questions**

